

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

**RAPPORT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SUR LES AVANTAGES ET LES
INCONVÉNIENTS DU REGROUPEMENT DE
LA VILLE DE PLESSISVILLE ET DE
LA PAROISSE DE PLESSISVILLE**

**TRANSMIS AU MINISTRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR**

CM-59303

2003-12-15

TABLE DES MATIÈRES

1.	MANDAT	1
2.	LÉGISLATION	1
3.	MÉTHODOLOGIE	2
4.	MRC DE L'ÉRABLE	3
4.1	LE TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE	3
4.1.1	Le milieu agricole	3
4.1.2	Le milieu forestier	4
4.1.3	La récréation et le tourisme	4
4.1.4	L'urbanisation du territoire	5
5.	PAROISSE DE PLESSISVILLE.....	7
6.	VILLE DE PLESSISVILLE	8
7.	COMMENTAIRES REÇUS	9
8.	MÉMOIRE DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE	17
9.	MÉMOIRE DE LA VILLE DE PLESSISVILLE.....	19
10.	RÉSUMÉ DE L'AUDIENCE.....	32
11.	APRÈS L'AUDIENCE.....	32
12.	ANALYSE	35
12.1	LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS	35
13.	CONCLUSION	43
14.	RECOMMANDATIONS	43

ANNEXES

Annexe 1 :	Compilation des événements (1991 à 2003) – Paroisse de Plessisville.
Annexe 2 :	Carte – Limites municipales Ville et Paroisse de Plessisville.
Annexe 3 :	Carte – Périmètres urbains Ville et Paroisse de Plessisville.
Annexe 4 :	Communiqué de la Ville et de la Paroisse de Plessisville (Le suivi des audiences publiques du 5 juin 2003).

1. MANDAT

Le 12 mars 2003, le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur André Boisclair, demandait à la Commission municipale de procéder, en vertu de l'article 125.5 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.O.T.M.), à une étude portant sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement de la Ville et de la Paroisse de Plessisville.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission municipale*, le 30 mai 2003, le président, M^e Guy LeBlanc, désignait madame Nancy Lavoie et monsieur Gilbert Fillion, commissaires, pour réaliser l'étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement de la Ville de Plessisville et de la Paroisse de Plessisville et fournir au gouvernement une recommandation motivée.

2. LÉGISLATION

La Commission procède donc à cette étude en vertu des articles 125.1 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*. Selon les notes explicatives du législateur en vue de l'adoption du projet de loi numéro 124, soit la *Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.O.T.M.) et d'autres dispositions législatives (chapitre 27, 2000), la Commission effectue des études d'opportunité relativement à des regroupement de territoires municipaux. Elle analyse donc la pertinence de tels projets de regroupement et ne procède pas à des études de faisabilité.

Les objectifs spécifiques recherchés par le législateur lors de l'adoption de cette loi se retrouvent à l'article 125.1 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*. Il s'agit de favoriser l'équité fiscale et de fournir aux citoyens des services à un coût moindre ou de meilleurs services à un coût égal.

Les objectifs généraux poursuivis par le gouvernement étaient :

- une vision commune du devenir des collectivités;
- la nécessité de constituer des pôles socio-économiques forts;
- la création d'unités d'action;
- l'émergence d'agglomérations constituant des ensembles cohérents;

- une plus grande efficacité du secteur municipal permettant un allègement et une meilleure répartition du fardeau fiscal;
- l'atteinte d'objectifs gouvernementaux de développement durable, notamment en vue de contrer l'étalement urbain, de protéger les terres agricoles et de lutter contre l'appauvrissement.

L'article 125.1 se lit comme suit :

« Art. 125.1 Les sous-sections 2 à 4 ont pour objet la constitution de municipalités locales issues de regroupements afin notamment de favoriser l'équité fiscale et de fournir aux citoyens des services à un coût moindre ou de meilleurs services à un coût égal. »

La Commission procède donc à l'étude d'opportunité sur les avantages et les inconvénients du regroupement de la Paroisse et de la Ville de Plessisville.

3. MÉTHODOLOGIE

Les commissaires désignés ont convoqué les conseils municipaux et leurs officiers supérieurs à une rencontre d'information le 15 avril 2003. Cette rencontre a permis d'expliquer le processus qu'entendait suivre la Commission dans sa démarche.

Le 22 avril 2003, la Commission rencontrait la Paroisse, à leur demande, afin de faire le point sur les difficultés vécues lors du renouvellement des ententes et visant différents problèmes liés à la cohabitation avec la Ville.

Le 27 avril 2003, tel qu'il est requis par la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* à l'article 125.6, la Commission publiait un avis public dans le quotidien « Le Soleil » et dans l'hebdomadaire « L'Avenir de L'Érable » avisant la population du mandat de la Commission et accordant un délai de trente (30) jours à toute personne voulant faire parvenir une opinion à la Commission.

Le 18 mai 2003, la Commission publiait un nouvel avis annonçant la tenue d'une audience publique devant se tenir les 5 et 6 juin 2003, en la salle du centre communautaire située au 1745, rue Fournier, sur le territoire de la Ville de Plessisville, pour entendre toute personne intéressée à adresser un commentaire ou soumettre un mémoire à la Commission.

Par la suite, la Commission a coordonné et animé six rencontres visant à rétablir le dialogue entre les deux municipalités.

4. MRC DE L'ÉRABLE

La MRC regroupe les municipalités suivantes : Plessisville (Ville et Paroisse), Princeville, Saint-Ferdinand, Lyster, Laurierville, Inverness, Villeroy, Sainte-Sophie-d'Halifax, Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Pierre-Baptiste.

4.1 Le territoire de la MRC de L'Érable

La MRC de L'Érable s'articule principalement autour de quatre grandes vocations du territoire, soit les milieux agricole, agroforestier, récréotouristique et urbain. Ces grandes vocations sont à la base de la dynamique caractérisant l'occupation du territoire et le développement socio-économique de la région.

4.1.1 Le milieu agricole

Le milieu agricole de la MRC de L'Érable est caractérisé par deux grandes zones géographiques distinctes qui ont influencé son développement. Au nord-ouest du territoire, on trouve la plaine du Saint-Laurent où l'agriculture est intensive et les grandes cultures du foin, de l'orge, de l'avoine et du maïs d'ensilage dominant le profil général des pratiques agricoles. C'est d'ailleurs dans ces secteurs que l'on trouve la majorité des sols ayant les meilleures possibilités agricoles, ce qui permet un plus grand choix à l'égard du type de culture.

La deuxième zone agricole correspond au piedmont des Appalaches situé dans la partie sud-est de la MRC. Cette partie, à vocation agroforestière, est caractérisée par la présence d'un relief vallonné où les fermes d'élevage et de pâturage dominant le paysage agricole. C'est aussi dans cette partie que l'on trouve la plus grande proportion de territoires boisés. D'ailleurs, plus de 80 % de l'ensemble des entailles d'érable en production est situé sur le territoire des Municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, d'Inverness, de Saint-Ferdinand et de

Saint-Pierre-Baptiste. Eu égard aux potentiels agricoles, les sols y sont moins productifs alors que les exigences y sont plus spécifiques.

4.1.2 Le milieu forestier

La forêt occupe une grande partie du territoire de la MRC de L'Érable, soit environ 798 km². Les principaux secteurs forestiers sont situés dans les Municipalités de Lyster, d'Inverness, de la Paroisse de Plessisville, de Laurierville et dans la partie nord de Princeville.

Le territoire forestier de la MRC est caractérisé par deux types de tenure foncière, soit publique et privée.

Seulement 3 % de la forêt de la MRC est du domaine public. Celle-ci est située en majorité sur des blocs de lots intramunicipaux comprenant une superficie de 3 800 hectares.

La forêt publique de la MRC de L'Érable offre de plus une multitude de potentiels, notamment en raison de la présence de la rivière Noire, de la tourbière de Villeroy et de plusieurs secteurs propices aux orignaux et aux cerfs de Virginie.

La forêt privée de la MRC de L'Érable est constituée d'un territoire de 75 802 hectares appartenant à plus de 1 600 propriétaires fonciers. La plupart de ces propriétaires exploitent partiellement de leur boisé dans un but récréatif (coupe de bois, acériculture, randonnée en forêt, bois de chauffage) et ne vivent pas uniquement de la production du bois.

4.1.3 La récréation et le tourisme

En plus des nombreux attraits récréotouristiques de la MRC, deux secteurs sont particulièrement favorables à la pratique et au développement d'activités à caractère récréatif et touristique.

Les secteurs des lacs William (Bernierville et Saint-Ferdinand) et Joseph (Inverness et Saint-Pierre-Baptiste) permettent la pratique de nombreuses activités, telles la gamme des activités reliées au nautisme, à la pêche ainsi qu'à

la villégiature. Les paysages formés de terres agricoles et forestières à proximité des lacs William et Joseph reposent sur un relief accentué qui confèrent à ce secteur un intérêt important.

Cette partie du territoire de la MRC concentre aussi plusieurs attraits régionaux d'importance tels que :

- plusieurs terrains de camping;
- une base de plein air;
- un centre de ski;
- un centre de ski de fond;
- et plusieurs autres.

Le Parc linéaire des Bois-Francs représente aussi un axe récréotouristique majeur pour le territoire de la MRC de L'Érable. Ce secteur permet, sur plus de 77 kilomètres, la pratique du vélo, de la marche, du patin à roues alignées ainsi que de la motoneige, à travers les paysages agricoles de L'Érable. Le Parc linéaire des Bois-Francs est aussi un des principaux tronçons constituant le réseau provincial de la route verte.

4.1.4 L'urbanisation du territoire

La structure urbaine de la MRC de L'Érable est composée de deux villes (Princeville et Plessisville) et neuf municipalités rurales.

TERRITOIRE URBANISÉ DE LA MRC DE L'ÉRABLE		
<i>Municipalités</i>	<i>Superficie totale</i>	<i>% urbanisé du territoire</i>
Sainte-Sophie-d'Halifax	91,11 km ²	0,03 %
Inverness	3,47 km ²	14,00 %
Laurierville	110,62 km ²	0,08 %
Lyster	172,05 km ²	1,00 %
Notre-Dame-de-Lourdes	83,39 km ²	1,00 %
Ville de Plessisville	8,44 km ²	100,00 %
Ville de Princeville	199,43 km ²	86,05 %
Paroisse de Plessisville	136,29 km ²	17,00 %
Saint-Ferdinand	137,07 km ²	60,11 %
Saint-Pierre-Baptiste	80,12 km ²	0,03 %
Villeroy	100,41 km ²	13,00 %
Total	1 291,88 km ²	1,05 %

On peut facilement concevoir deux axes de développement le long desquels les noyaux urbains sont appelés à croître.

Le premier correspond aux municipalités sises le long des routes 165 et 265. En plus de couper la route 116 au centre de la MRCt dans la Ville de Plessisville, cet axe relie les communautés locales de Bernierville, de Notre-Dame-de-Lourdes et de Villeroy.

Voisines et limitrophes, Plessisville et Princeville forment les deux pôles principaux quant à la structure urbaine de la MRC. Elles représentent à elles seules 44 % (10 864 habitants) de la population totale de la MRC. En y incluant leur paroisse respective, ces municipalités constituent alors 64 % (15 275 habitants) de la population totale.

5. PAROISSE DE PLESSISVILLE

Le territoire de la région de Plessisville a été ouvert au tout début du siècle dernier au défrichement et à la colonisation. Auparavant, c'était « l'arrière-pays » des paroisses peuplées aux abords du Saint-Laurent. La volonté de développer ces terres comprises entre les États-Unis et les anciennes seigneuries françaises du bord du fleuve sera l'occasion pour le gouvernement d'utiliser une méthode anglo-saxonne de colonisation : l'établissement des cantons. Chaque portion de tout ce vaste territoire sera arpentée, selon des standards établis, en concessions, rangs et lots.

La région de Plessisville n'y échappe pas et sera comprise à l'intérieur du Canton de Somerset établi en 1804. Contrairement à d'autres cantons des environs (Inverness notamment), Somerset ne se peuplera réellement qu'à partir de la venue d'habitants de souche francophone. Le chemin d'Arthabaska (devenu route 116, rue Saint-Calixte et route 267), aménagé en 1848, sera le premier lien de communication permanent avec le reste du territoire. Puis le chemin de fer du Grand Tronc en 1854 (Parc linéaire des Bois-Francs) accélérera le développement économique du secteur en plus de créer le chemin menant au Canton d'Halifax (région de la Municipalité de Bernierville).

La Paroisse de Plessisville, érigée en municipalité en 1855, couvrira la partie sud du Canton de Somerset primitif. Le Village de Plessisville se sépare dès ce moment de la Paroisse en s'incorporant en municipalité la même année.

La Paroisse, au fil des ans, viendra à comprendre huit rangs du cadastre de la Municipalité de Somerset-Sud et une partie de quatre rangs du cadastre du Canton de Stanfold à l'Ouest. Le développement et l'installation des habitants suivront cette disposition cadastrale.

La Paroisse de Plessisville est de toutes les municipalités de la MRC de L'Érable, celle qui a connu depuis 35 ans la plus grande augmentation de sa population, passant de 1635 en 1961 à plus de 2961 habitants en 1996, soit une augmentation de 81 % pendant cette période.

Aujourd'hui, la Paroisse de Plessisville se caractérise principalement par l'importance marquée de son agriculture avec plus de 90 fermes couvrant 62 % de la superficie totale de la municipalité. Les activités agricole et forestière occupent une place de choix assurant le dynamisme économique de la municipalité. On trouve également quelques commerces et industries créés en raison de l'extension du tissu urbain de la Ville de Plessisville.

Le camping de la Plage de L'Érable, le club de golf de Plessisville, le sentier de tir à l'arc et le Parc linéaire des Bois-Francs sont les principaux sites récréo-touristiques de la municipalité.

6. VILLE DE PLESSISVILLE

La Ville de Plessisville est considérée comme la ville-centre de la région de L'Érable. Sise au cœur du territoire de la MRC, elle regroupe plusieurs services régionaux et gouvernementaux dont le siège de la MRC et celui du Centre local de développement (CLD). C'est la municipalité la plus peuplée de la région avec ses 6 793 habitants (données du recensement de 2001), ce qui représente environ 28 % des citoyens de la région.

Situé dans la plaine du Saint-Laurent, mais au pied des premiers contreforts appalachiens, le territoire de la Ville couvre une superficie de 4,44 km², ce qui lui confère une densité de population de 1533 habitants/km².

C'est Jean-Baptiste Lafond, en 1835, qui fut le premier à s'installer dans le secteur de Plessisville. Quant au nom de la Ville et de la Paroisse, il fut donné en l'honneur de Monseigneur Octave Plessis, évêque de Québec au début du 19^e siècle. Dès les premières années qui suivirent sa fondation, la Ville de

Plessisville a su attirer, au fil des ans, de nouveaux citoyens, ce qui contribuera à développer la qualité et la diversité des services à la population et ainsi assurer son dynamisme.

Du point de vue économique, la Ville s'enorgueillit d'être la capitale mondiale de L'Érable. En effet, la coopérative *Citadelle*, entreprise représentant plus de 3000 producteurs acéricoles d'à peu près partout au Québec, est la plus importante du genre au monde. Les produits issus de la transformation de la célèbre sève d'érable sont écoulés, outre au Québec, dans plus d'une trentaine de pays. Les autres secteurs industriels et commerciaux présents à Plessisville sont diversifiés, tel qu'il en a toujours été, ce qui constitue une force pour la ville et toute la région. Le Comité de promotion industrielle de la zone de Plessisville ainsi que la Société de développement commercial de Plessisville (SDC) sont des organismes qui visent la promotion et le développement de la localité.

Au printemps de chaque année, depuis 1958, se tient le Festival de l'érable de Plessisville. Il s'agirait du plus ancien festival québécois, après le Carnaval de Québec. Cette activité, qui attire une multitude de visiteurs, jouit d'une importante popularité auprès des habitants de la MRC, mais également à l'échelle de la région des Bois-Francis. Les touristes reconnaîtront l'accueil des gens de la région lors de cette activité ou lors de leur arrivée par le Parc linéaire des Bois-Francis, ce parc, réalisé à l'intention des cyclistes, passant notamment par Plessisville.

La Ville de Plessisville est enclavée par la Paroisse de Plessisville. Étant développée à plus de 90 %, cette enclave constitue un frein au développement socio-économique de la Ville.

7. COMMENTAIRES REÇUS

Dans cette partie, nous énumérons les commentaires provenant des citoyens, des organismes, des associations et des entreprises. Nous ferons ainsi état des documents écrits et des dépositions orales présentées à l'audience publique du 5 juin 2003. Une synthèse des mémoires simplement déposés se trouve également dans cette partie. Les mémoires des deux municipalités complètent cette section.

➤ ***Monsieur Jacques Fortin (Ville de Plessisville)***

Il préfère parler de regroupement plutôt que de fusion puisque selon son interprétation, le mot regroupement inclut le terme volontaire, donc adhésion de l'ensemble de la population. Il considère que logiquement et historiquement le regroupement devrait déjà être réalisé et il devrait profiter des avantages. Il se demande pourquoi, il est toléré que la Ville soit enclavée alors que légalement un terrain ou une terre ne peut l'être. Il est convaincu que les citoyens des deux municipalités partagent le même sentiment d'appartenance pour le grand Plessisville.

Dans son commentaire, il souligne que penser regroupement, c'est penser à l'avenir, c'est penser à l'ouverture sur une plus grande plage de possibilités, c'est penser à une grande force de négociation.

➤ ***Monsieur Daniel Vigneault (Paroisse de Plessisville)***

Monsieur Vigneault mentionne que la Paroisse de Plessisville est une municipalité complètement autonome. Elle dispense des services répondant aux attentes des citoyens et à la hauteur de leurs capacités financières, et ce, sans endettement.

Il est contre la fusion de deux entités. Il ne voit aucun avantage à « garocher » du revers de la main une municipalité qui comble ses besoins pour la remplacer par de l'inconnu.

Il dit avoir une vision régionale. Il croit que la MRC est la voie de l'avenir. Il préconise une MRC forte formée par les onze municipalités. Le conseil de la MRC serait composé d'un préfet élu au suffrage universel et des maires des municipalités. Chacun des maires détiendrait un seul vote. Cette structure permettrait à chaque localité de conserver son pouvoir et assurerait un équilibre entre le milieu rural et le milieu urbain. Pour lui, l'exercice actuel est une perte de temps. Pour investir dans l'avenir, il faut se tourner vers une MRC, une région.

➤ ***Monsieur Jean-Hugues Ruel (Paroisse de Plessisville)***

Après avoir dressé un portrait de la perception de la population du Québec face à l'agriculture, monsieur Ruel croit sincèrement que le milieu rural doit maintenir son identité et son droit de gestion de son milieu. La MRC de L'Érable étant une MRC rurale, elle demeure l'endroit idéal pour la mise en commun des services importants : service incendie, service de la sécurité publique, service de la collecte de déchets, service de la récupération, etc. Toutefois, la Paroisse de Plessisville doit maintenir les décisions pour assurer une stabilité à l'agriculture.

➤ ***Monsieur Jean-Noël St-Amand (Paroisse de Plessisville)***

La réflexion de monsieur St-Amand porte sur la vocation de la Paroisse. Il la décrit comme étant un lieu d'agriculture et de ruralité. Il souligne que la Paroisse doit conserver son identité afin de protéger et d'assurer une bonne représentation de la ruralité.

Pour assurer un développement durable et économique, il préconise une utilisation plus grande d'un levier fort et encore sous-utilisé : la MRC de L'Érable. La mise en commun des services permet à toutes les composantes de la MRC d'assurer leur développement sans perdre leur autonomie et leur identité.

Monsieur St-Amand se réfère à la « Politique nationale de la ruralité » pour appuyer sa réflexion.

➤ ***Monsieur Normand Bourque (Paroisse de Plessisville)***

Dans son argumentaire, monsieur Bourque fait la démonstration qu'il est préférable et fondamental que la Paroisse conserve son entité et son autonomie, tout en gardant une vision régionale par le biais de la MRC.

Il fait siennes les grandes orientations de la politique nationale de la ruralité. Il préconise une table de concertation Ville-Paroisse, afin de trouver des solutions aux problèmes vécus par les deux entités.

➤ ***Monsieur Alain Brassard (Paroisse de Plessisville)***

Monsieur Brassard représente 15 citoyens de la Paroisse. Dans sa présentation, il fait ressortir que la population de la Paroisse de Plessisville représente l'équilibre des forces politiques urbaines/rurales de la MRC de L'Érable. Il précise que de briser cet équilibre par une fusion des deux municipalités ouvrira invariablement la porte à l'adoption de règlements municipaux et régionaux abusifs envers les minorités rurales et agricoles.

Le groupe de citoyens désire que la Paroisse garde son autonomie, tout en favorisant un dialogue devant mener à un développement régional durable. Toutefois, ce développement doit se faire dans le respect des minorités et en maintenant un bon équilibre politique dans la MRC.

➤ ***Monsieur Guy Gosselin (Le regroupement des résidents du secteur Jean-Rivard de la Ville de Plessisville)***

Le regroupement compte une centaine de résidents de la Ville de Plessisville. Le secteur Jean-Rivard est situé à l'extrémité du territoire de la Ville. Il est adossé à la limite de la Ville et de la Paroisse. Le secteur Jean-Rivard fait les frais d'une mésentente entre les deux conseils municipaux Ville et Paroisse. Pendant que la Ville favorise le développement résidentiel sur cette partie de son territoire, la Paroisse, quant à elle, favorise le développement industriel sur son territoire.

Il y a donc un problème de cohabitation qui nuit au développement d'un quartier résidentiel.

Afin d'éviter que des erreurs semblables se reproduisent dans l'avenir, les membres du groupe des résidents du secteur Jean-Rivard préconisent la fusion de la Paroisse et de la Ville, afin de favoriser une meilleure cohabitation du monde rural et du monde urbain.

➤ ***Monsieur Maurice Vigneault (Paroisse de Plessisville)***

Monsieur Vigneault est d'avis que le plus gros problème est sans doute celui relié aux relations entre la Ville et la Paroisse. Il est d'avis que le regroupement ne réglerait pas le climat, sachant que les leaders continueraient de s'affronter. Il affirme que les deux municipalités doivent avant tout apprendre à travailler ensemble et se fréquenter avant la fusion.

➤ **Monsieur Marcel Beaudoin (Maire de Lyster)**

Monsieur Beaudoin s'inquiète de la représentativité à la MRC, s'il y a regroupement. Il est satisfait du fonctionnement et de l'écoute actuels et il se demande quels seraient les impacts de la fusion à la MRC.

➤ **Monsieur Luc Vigneault (Paroisse de Plessisville)**

Il n'est pas convaincu que la fusion apporterait de meilleurs services aux citoyens. Il considère que la volonté de travailler conjointement n'est pas présente et il observe surtout beaucoup de frustrations, et ce, particulièrement à l'occasion du Festival de L'Érable.

➤ **Monsieur Gérard Dubois (Paroisse de Plessisville)**

Monsieur Dubois a été maire de la Paroisse de 1987 à 1994 et il tient à exprimer l'importance pour les citoyens de la Paroisse de garder leur municipalité et l'accès direct aux décisions. De plus, selon lui, cela favorise l'implication de plus de bénévoles dans les activités. Il considère que la municipalités appartient aux citoyens et que seulement ceux-ci doivent décider de l'avenir de la Municipalité.

Pour lui, la fusion n'améliorerait pas les services, ne diminuerait aucunement le fardeau fiscal et ne favoriserait pas la démocratie.

➤ **Monsieur Bernard Boisjoly (Ville de Plessisville)**

Monsieur Boisjoly a fait parvenir un commentaire positif à l'égard du regroupement de la Ville et de la Paroisse de Plessisville. Il fait le constat qu'actuellement les citoyens des deux entités vivent plusieurs phases de développement qui se font par la rationalisation d'opération dans différents domaines : le Mouvement Desjardins regroupe ses opérations de gestion, tout en laissant les points de services en fonction, les organismes de santé publique, CLSC, hôpitaux et Centre d'hébergement sont regroupés et continuent d'améliorer leurs ententes de services, les commissions scolaires ont regroupé leurs services, les communautés religieuses, dans le but de satisfaire adéquatement leurs clientes, ont fusionné leurs services, d'autres municipalités

se sont regroupées (Arthabaska, Victoriaville, Sainte-Victoire), (Laurierville et Sainte-Julie), (Paroisse de Princeville et Ville de Princeville) etc.

Ces exemples rendent naturel le regroupement des municipalités de la Ville et de la Paroisse de Plessisville permettant ainsi de créer une nouvelle ville unie et tournée vers un avenir florissant pour le bien de tous les citoyens.

Monsieur Boisjoly était appuyé dans sa démarche par monsieur Benoît Dastous et par monsieur Réal Nolin.

➤ ***Monsieur Gaston Pellerin et monsieur Yves Brochu,
représentants du Syndicat de l'UPA, région de Plessisville***

Le syndicat représente plus de 280 producteurs agricoles des municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, de Notre-Dame-de-Lourde, de Villeroy, de Plessisville, Ville et Paroisse. La Paroisse de Plessisville regroupe 90 producteurs agricoles sur les 280.

Ils expriment certaines craintes face à une fusion :

- hausse de la taxe foncière;
- augmentation de l'évaluation foncière municipale des installations agricoles;
- ajout de délais pour l'émission de permis de construction pour les bâtiments agricoles;
- modification des règlements d'urbanisme suite aux pressions des citoyens urbains;
- multiplication des audiences publiques dans le cadre du développement durable pouvant affecter l'environnement;
- restrictions des épandages agricoles et problèmes relatifs aux distances séparatrices.

Les représentants de l'UPA posent les questions suivantes :

- Quelle préoccupation la nouvelle Ville donnera au développement agricole?
- La représentation agricole au conseil municipal occupera-t-elle une large place?
- Le pouvoir agricole au sein de la MRC de L'Érable sera-t-il diminué?

La solution préconisée par l'organisme est la mise en commun à l'intérieur de la MRC de certains services : police, loisirs, culture, etc. La Ville et la Paroisse doivent avoir de bons rapports. Ils doivent s'asseoir ensemble pour assurer leur développement respectif.

➤ ***Monsieur Armand Guérard (Paroisse de Plessisville)***

Dans son mémoire, monsieur Armand Guérard souligne ses inquiétudes face à la demande formulée par la Ville de Plessisville. Il affirme que ses intérêts sont mieux protégés dans le contexte actuel :

- la Paroisse est un territoire agricole;
- la Paroisse répond aux besoins en services de sa population à des coûts raisonnables;
- la Paroisse protège adéquatement l'homogénéité de la population urbaine et rurale;
- la Paroisse favorise le développement de l'agriculture;
- les règlements adoptés par la Paroisse sont respectueux du développement de l'agriculture et des pratiques agricoles;
- les raisons évoquées sont suffisantes pour rejeter la demande de la Ville.

➤ ***Madame Ghislaine Pellerin, madame Danielle Jadot, monsieur Rosaire Brassard, monsieur Gilles Baril (Paroisse de Plessisville)***

Le mémoire souligne que la Paroisse perdrait son droit de parole, sa représentativité, son identité et sa fierté si une suite était donnée à la demande de Plessisville.

Le regroupement brimerait la démarche d'épanouissement d'une population minoritaire très autonome qui a appris au fil des ans à s'administrer sagement.

➤ **Monsieur Réal Boutin (Paroisse de Plessisville)**

Monsieur Réal Boutin, dans une argumentation contre la fusion de la Ville et de la Paroisse de Plessisville, se réfère à la politique nationale de la ruralité du gouvernement du Québec. Il rappelle aux commissaires que la politique de la ruralité compte maintenir et favoriser l'occupation dynamique du territoire agricole en encourageant la pérennité des communautés rurales. Les commentaires de monsieur Boutin démontrent que la mise en commun des services municipaux s'est soldée par une augmentation des taxes foncières, là où il y eu fusion. Les économies prévues ne se sont pas réalisées.

Il termine en disant que les communautés rurales ont une culture et des préoccupations différentes des communautés urbaines.

L'agriculture est une philosophie et un mode de vie. Il est donc normal que les ruraux veulent conserver le contrôle et la protection de leur territoire.

➤ **Madame Sylvie Tremblay (Paroisse de Plessisville)**

Madame Tremblay s'oppose au regroupement de la Ville et de la Paroisse de Plessisville. Elle soutient que la Paroisse offre tous les services nécessaires au bon développement de la communauté rurale. Elle désire laisser à ses enfants un milieu où les gens se font confiance et s'entraident et qui parlent le même langage. L'autonomie de décisions et d'actions doit demeurer entre les municipalités de la population rurale. Il n'est pas question de partager ces pouvoirs avec une population urbaine.

➤ **Monsieur Yvon Guérard et madame Madeleine Guérard (Paroisse de Plessisville)**

Monsieur Guérard rejette le projet proposé par la Ville de Plessisville afin de protéger l'harmonie qui règne au sein de la communauté rurale de la Paroisse.

Il prévient qu'un tel projet aura comme conséquences immédiates des augmentations de taxes et l'adoption de règlements qui ne respecteraient pas la pratique agricole. Il préfère que ses droits soient défendus par un conseil municipal qui connaît les enjeux du monde agricole.

8. MÉMOIRE DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

En introduction, Madame Marcoux, la mairesse de la Paroisse, souligne qu'elle a fait parvenir à la Commission un certain nombre de documents : prévisions budgétaires, états financiers, ententes intermunicipales et différents dossiers qui l'informent sur les événements qui se sont déroulés et les actions qui ont été posées au cours des années.

Madame la Mairesse, dans un bref historique, signale qu'une première tentative de discussions sur les ententes intermunicipales des différents services échoua en 1988.

En 1990, le renouvellement des ententes intermunicipales donne lieu à de vives discussions. Une entente est intervenue, mais repose sur un consensus fragile.

Dans un document intitulé « Compilation des événements de 1991 à 2003 », on peut y retracer les démarches entreprises par le conseil municipal de la Paroisse pour tenter un rapprochement avec le conseil municipal de la Ville. (Annexe 1)

Le mémoire décrit la Paroisse comme étant une communauté qui croit à son autonomie parce que les citoyens qui la forment ont développé un milieu de vie à leur couleur. Ils veulent le conserver et le développer en se donnant des structures et des services efficaces à la mesure de leurs moyens.

La Paroisse reconnaît que la Ville a besoin d'espace pour son développement. Devant ce problème, la Paroisse rappelle que pour agrandir son périmètre d'urbanisation, le développement de la Ville doit se faire d'abord en zone blanche. La Paroisse a donc soumis à la Ville une proposition d'annexion de deux emplacements vacants contigus au parc industriel. Ces emplacements sont désignés actuellement à vocation industrielle, commerciale et résidentielle. La Paroisse se dit également favorable à une négociation pour régler le manque d'espace de la Ville. Toutefois, elle veut le faire sans brimer l'agriculture.

À ces offres, la Paroisse reçoit de la part de la Ville la même réponse, soit le regroupement des deux municipalités.

Le mémoire de la Paroisse démontre par la suite que le regroupement des deux entités ne dégagerait aucunes économies; il soutient que, d'une municipalité à l'autre, les services sont différents et que chaque municipalité devra garder ses équipements, donc aucuns gains à ce plan.

En appliquant le principe qu'en additionnant les deux budgets et en les divisant par l'évaluation totale des deux entités, le mémoire démontre que les citoyens de la Paroisse paieraient plus cher pour obtenir les mêmes services. Pour justifier cette affirmation, Madame la Mairesse s'appuie sur les comparatifs suivants :

- taxation globale à la Paroisse est de 1,27 \$ du 100 \$ d'évaluation, alors que celle de la Ville est de 2,68 \$;
- l'évaluation totale de la Paroisse est de 107 000 000 \$ et celle de la Ville de 202 000 000 \$;
- le remboursement de la dette pour la Paroisse est de 52 000 \$, alors que celui de la Ville est de 754 900 \$.

La Paroisse fait, par la suite, l'état de situation qui s'inspire du bilan général déposé en novembre 2002 par la MRC de L'Érable. Le bilan fait état du dynamisme des actions de la MRC et de son rôle régional. Les onze municipalités de la MRC ont participé à la mise sur pied de projets et d'actions structurants : pacte rural, stratégie des équipements supralocaux, développement durable et intégré, politique culturelle, sécurité incendie, gestion de matières résiduelles et gestion de la forêt. Ces actions confirment, selon la mairesse, que c'est à la table de la MRC qu'un nouveau modèle de gestion municipale se développe. Elle pose donc la question : pourquoi se regrouper alors que les élus locaux sont appelés à gérer les services au sein de la MRC?

La porte-parole de la Paroisse souligne que sa municipalité est majoritairement en territoire agricole et qu'il est important qu'elle joue un rôle important dans ce secteur de développement. Pour y arriver, il faut garder le contrôle du territoire de la Paroisse en s'assurant d'être représentée lors des décisions qui seront prises en regard du territoire agricole. La place que détient la Paroisse au sein de la MRC ne peut être partagée. Les décisions de la MRC se prennent à la double majorité : en se regroupant, la Ville aura le contrôle total des décisions de la MRC. Actuellement, la Paroisse joue le rôle de gardiens de l'équilibre entre l'urbain et le rural. Les citoyens de la Paroisse ne sont pas intéressés à abandonner l'agriculture dans les mains des villes, dont les préoccupations sont d'abord l'industriel, le commercial et le résidentiel.

La conclusion du mémoire de la municipalité se lit comme suit :

« ... mémoire, nous ne croyons pas que le regroupement est le changement que nous souhaitons pour notre population pour toutes les raisons énoncées plus haut. Nous savons que les organismes fonctionnent avec les bénévoles des deux municipalités, que les commerces et services de la Ville sont utilisés par tous les citoyens de la MRC, tout comme les emplois, que les 25 000 personnes qui habitent la MRC de L'Érable sont appelées à s'organiser ensemble pour se donner des services. Nous voulons une structure régionale où nous pourrions conserver notre autonomie, notre identité, notre territoire, notre vocation rurale et notre droit de parole. Nous revendiquons pour nous et pour les générations à venir. Nous avons informé notre population, nous l'avons rencontrée, et tout comme les membres du Conseil, elle appuie notre vision du développement régional. »

La Paroisse a fait parvenir un bulletin spécial d'information à ses citoyens. Elle a reçu 296 réponses, ce qui représente 29 % des contribuables. De ces réponses, 98 % sont en accord avec la position du conseil municipal de la Paroisse et 2 % sont en faveur d'un regroupement avec la Ville de Plessisville.

9. MÉMOIRE DE LA VILLE DE PLESSISVILLE

Au départ, le représentant de la Ville précise que la demande formulée au ministre des Affaires municipales afin de mandater la Commission municipale du Québec pour réaliser une étude sur les avantages et les inconvénients d'un regroupement avec la Paroisse de Plessisville vise d'abord à susciter un véritable débat de fond sur les deux organisations municipales et qu'ensemble, elles peuvent être en mesure d'établir les bases d'une nouvelle ville forte et dynamique. L'objectif de cette démarche consiste à doter l'ensemble de la population d'une organisation municipale adaptée au contexte moderne.

La Ville signale qu'historiquement, l'économie des deux municipalités a toujours été liée, soit une économie basée sur l'agriculture et les services. Encore aujourd'hui, et malgré l'industrialisation, l'économie des municipalités est commune. Les deux identités ayant les mêmes origines constituent une communauté naturelle.

Une des principales caractéristiques de la Ville de Plessisville est d'être entourée par la Paroisse. Étant donné qu'elle est développée à plus de 90 %, l'enclavement limite son développement socio-économique (voir annexes 2 et 3 – Cartes).

Le regroupement permettrait une meilleure gestion de l'ensemble du territoire. Sur le plan démographique, le mémoire précise que la population de la Ville est en constante régression (5,5 %), alors que celle de la Paroisse est en croissance (0,5 %). Cela donnerait plus de légitimité aux élus pour intervenir dans le développement économique, le poids politique de la nouvelle entité serait ainsi maintenu.

L'élargissement du bassin de population permettra à la nouvelle entité un meilleur positionnement sur le plan national.

Les deux communautés vivent une fusion sur le plan social (associations, institutions financières, écoles, établissements de santé, etc.). Tout le monde a de la parenté dans l'une ou l'autre des municipalités. Dans ce contexte, il n'y aura pas de perte d'identité pour les citoyens des deux territoires. Les références habituelles vont demeurer. Plessisville, Ville et Paroisse, vont vivre en symbiose, c'est-à-dire une association durable et réciproquement profitable.

Par rapport aux identités rurale et urbaine, le rapprochement favorisera l'éclosion des deux milieux par une grande complémentarité et surtout une meilleure compréhension de chacun.

Les enjeux locaux et régionaux du développement économique seraient facilités, selon le maire Martineau de la Ville de Plessisville, dans le regroupement des deux Plessisville. L'un des enjeux importants est le développement du parc industriel. La Ville se retrouve dans une situation où elle doit agrandir son parc. Le regroupement permettrait de mieux planifier cette expansion en fonction des différentes possibilités d'un territoire plus grand et en tenant compte des règles du zonage agricole. De plus, un éventuel regroupement changerait les perspectives, car la nouvelle Ville aurait une assiette fiscale élargie pour faire face à son développement industriel et commercial. Le maire indique clairement que pour agir intelligemment dans l'économie locale, il faut des ressources humaines et financières et que c'est l'effort fiscal de tous les contribuables dans une communauté élargie qui constitue une réponse à ce problème.

Le mémoire de la Ville de Plessisville fait état de l'organisation des services municipaux. La Ville possède une structure complète de services. On y trouve un conseil municipal de sept élus, dix employés cadres, 27 employés syndiqués et 24 pompiers à temps partiel, alors que le budget municipal est de neuf millions de dollars. Dans le cadre d'une fusion ville et paroisse, l'intégration des deux équipes peut se faire sans heurt, favorisant ainsi la complémentarité des services, une économie d'échelle en évitant des duplications, une maximisation des ressources humaines et financières, une amélioration de l'efficacité des services, tout en permettant de rassembler les gens et de guider l'action.

Les équipements et les infrastructures de la Ville de Plessisville se trouvent dispersés tout autant dans la Ville que dans la Paroisse :

Sur le territoire de la Paroisse, les propriétés de la Ville sont :

- les étangs aérés du système d'assainissement des eaux usées;
- la station de pompage d'égout Garneau;
- le réservoir d'eau brute (boul. Des Sucrieries);
- le site d'enfouissement sanitaire;
- le terrain appelé « Lac Lair » - sentier de tir à l'arc;
- le stade de baseball;
- le centre de ski de fond;
- le terrain de l'ancienne usine d'épuration des eaux usées.

Sur le territoire de la Paroisse, les propriétés de la Paroisse sont :

- l'hôtel de ville;
- la caserne du service incendie;
- les parcs.

Sur le territoire de la Ville, les propriétés de la Ville sont :

- l'hôtel de ville;
- le garage municipal;
- l'usine de filtration de l'eau potable;
- la station de pompage d'égouts Vallée Nord;
- l'aréna;
- le parc de la rivière Bourbon;
- la bibliothèque;
- la caserne du service de sécurité incendie.

Il y a donc un usage commun du territoire à des fins de services municipaux. Pour la complémentarité des deux territoires, dans l'offre globale de service, un regroupement favoriserait cette complémentarité et l'usage commun des équipements, selon le porte-parole de la Ville.

Sur le plan des activités de loisirs, un regroupement de la Ville et de la Paroisse se ferait d'abord sentir dans l'organisation des activités. Le regroupement de ces activités permettrait un meilleur partage des budgets dans un but de soutien aux 61 organismes de loisir et partenaires et il favoriserait l'harmonie entre les bénévoles des deux entités actuelles.

En réalité, dans ce domaine, un regroupement n'apporterait pas de changement majeur, puisque les citoyens de la Paroisse font déjà partie de la clientèle et qu'il s'agit du même réseau de bénévoles.

En matière de sécurité incendie et civile, le mémoire de la Ville de Plessisville ne voit que des avantages à une fusion des deux entités municipales.

Ainsi, le regroupement assurerait une meilleure efficacité et efficience au niveau incendie et sécurité civile. Il permettrait la réduction du nombre de pompiers par tranche de mille (1 000) habitants, ce qui implique plus de facilité de recrutement, une diminution des coûts de formation, l'élimination d'une caserne, la fabrication d'un seul plan d'urgence, l'unification des méthodes d'intervention lors d'un sinistre, la diminution du coût d'opération des services.

La Ville et la Paroisse ont un plan directeur d'aqueduc et d'égouts depuis 1974. Ce plan a été révisé en profondeur en 1986. Ce plan est maintenant désuet. L'explosion de la consommation de la Paroisse, tant pour les services d'aqueduc que d'égouts, oblige maintenant les deux municipalités à revoir leur planification, précise le mémoire de la Ville. Le regroupement des deux identités permettrait une meilleure répartition des ressources en éliminant principalement la lourdeur administrative actuelle.

Le nouveau plan directeur serait bâti avec une même vision. Une plus grande rationalité et un partage équitable des coûts valoriseraient les développements résidentiels des deux secteurs qui répondent à des besoins différents en terme de clientèle.

Le maire de la Ville, dans son exposé, précise qu'un des arguments militant en faveur du regroupement repose sur le partage de l'effort fiscal et l'accroissement de la richesse foncière des contribuables par la redistribution des coûts des services municipaux et des équipements à caractère régional.

L'effort fiscal devient donc un facteur important, sinon le plus important, militant en faveur d'une fusion.

Un second argument favorable au regroupement est lié aux économies d'échelle et à la rareté des ressources financières. Le maire affirme que les économies réalisées ne seront pas anéanties par les nouvelles ambitions politiques d'une Ville plus grande, d'autant plus que les infrastructures sont déjà presque toutes présentes dans les deux territoires actuels.

Toute la question financière reliée à un éventuel regroupement est présentée sous forme de portrait. Les tableaux suivants tracent un aperçu des données financières et font un parallèle entre l'évolution de la Ville et de la Paroisse.

1- Comparaison des taux de taxes, en vigueur en 2003

Descriptions	Ville de Plessisville	Paroisse de Plessisville
<u>Taxes sur la valeur foncière</u>		
Taux de base	1,62 \$ du 100 \$ d'évaluation	0,9683 \$ du 100 \$ d'évaluation
<u>Tarifification pour services municipaux</u>		
Eau	150 \$ par unité de logement	59 \$ par unité de logement
Égout		119 \$ par unité de logement
Déchets domestiques	132,85 \$ par unité de logement	
<u>Taxes d'affaires sur la valeur locative</u>		
	4 % de la valeur locative	
<u>Autres taxes et autres modes de tarifification pour services municipaux</u>		
Égout	0,30 \$ du 100 \$ d'évaluation minimum 150 \$ par unité	
Égout / Assainissement (immobilisations)		43,50 \$ par unité d'évaluation desservie par le réseau d'égout
Aqueduc commercial	0,27 du 100 \$ d'évaluation minimum 150 \$ par unité	
Aqueduc industrie	0,45 \$ du 100 \$ d'évaluation de 0 à 800 000 \$ d'évaluation et 0,30 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'excédent d'évaluation	
Aqueduc au compteur	1,80 \$ du 1 000 gallons impériaux	2,40 \$ du 1 000 gallons impériaux
Aqueduc (immobilisations)		91 \$ par unité d'évaluation desservie par le réseau d'aqueduc
Enfouissement sanitaire excédentaire	79 \$ par verge cube excédentaire	
Déchets domestiques (saisonnier)		59,50 \$ par unité de logement
Taxe de secteur avenue Saint-Louis		418,37 \$ par unité d'évaluation
Taxe de secteur avenue Saint-Louis		12,05\$ du mètre linéaire
Taxe de secteur rue Saint-Calixte		0,7232 \$ du 100 \$ d'évaluation
Cotisation SDC	7 % de la valeur locative avec une limite minimale de 180 \$ et une limite maximale de 540 \$	
Taux global de taxation 2003	2,6811 \$	1,2721 \$

2- L'assiette fiscale, ayant comme source, le sommaire du rôle d'évaluation foncière, non uniformisée, au dépôt 2003 et le répertoire des municipalités du Québec MAM

IMMEUBLES	Ville	%	Paroisse	%	Regroupée	%
<u>VALEURS IMPOSABLES :</u>						
Résidentielle	143 737 300 \$	71,90%	63 562 100 \$	59,49%	207 299 400 \$	67,58%
Industries	23 776 500 \$	11,89%	3 067 400 \$	2,87%	26 843 900 \$	8,75%
Transports, communications, services publics	1 828 000 \$	0,91%	432 200 \$	0,40%	2 260 200 \$	0,74%
Commerciale	19 999 400 \$	10,00%	4 164 000 \$	3,90%	24 163 400 \$	7,88%
Services	8 262 800 \$	4,13%	2 706 400 \$	2,53%	10 969 200 \$	3,58%
Culturelle, récréative et de loisirs	1 147 900 \$	0,57%	794 200 \$	0,74%	1 942 100 \$	0,63%
Production, ext. richesse naturelle	319 300 \$	0,16%	28 721 800 \$	26,88%	29 041 100 \$	9,47%
Terrains vagues	847 400 \$	0,42%	3 401 800 \$	3,18%	4 249 200 \$	1,39%
<u>TOTAL VALEURS IMPOSABLES :</u>	199 918 600 \$	100,00%	106 849 900 \$	100,00%	306 768 500 \$	100,00%
Population	6 793		2 695		9 488	
Nombre de propriétés	1 988		984		2 972	
<u>TOTAL NON IMPOSABLES :</u>	30 685 600 \$		4 989 200 \$		35 674 800 \$	
TOTAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE :	230 604 200 \$		111 839 100 \$		342 443 300 \$	

3- Évolution du rôle d'évaluation

Catégories	% d'augmentation Ville	% d'augmentation Paroisse
Résidentielle	18,05	54,97
Industrielle	15,70	292,40
Transport, services publics	16,98	296,51
Commerciale	22	108,75
Services	11,55	- 10,32
Culturelle et récréative	- 3,51	18,93
Richesse naturelle (ferme)	- 29,53	78,67
Terrain vague	- 13	80,80
Total :	17,40	63,02

4- Évolution de la dette par habitant comparée à d'autres municipalités

	Nombre de villes	Endettement moyen par habitant
Plessisville (Ville)	1	790 \$
Classe de population (Ville)	95	1 015 \$
Plessisville (Paroisse)	1	208 \$
Classe de population (Paroisse)	136	561 \$
MRC de L'Érable	11	530 \$
Municipalités - 5000 HAB	1054	562 \$
Municipalités + 5000 HAB	220	1 613 \$
Le Québec	1274	1 403 \$

5 Les immobilisations selon les états financiers 2002 de la Ville et de la
Paroisse

Catégories	Ville de Plessisville			Paroisse de Plessisville		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Infrastructures	29 651 486 \$	12 599 950 \$	17 051 536 \$	4 773 483 \$	921 304 \$	3 852 179 \$
Bâtiments	2 521 975 \$	1 186 164 \$	1 335 811 \$	736 495 \$	202 414 \$	534 081 \$
Améliorations locatives	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Véhicules	814 201 \$	409 956 \$	404 245 \$	697 750 \$	514 916 \$	182 834 \$
Ameublement et équipement de bureau	527 617 \$	328 143 \$	199 474 \$	60 020 \$	42 454 \$	17 566 \$
Machinerie, outillage et équipement	797 328 \$	462 254 \$	335 074 \$	154 083 \$	84 377 \$	69 706 \$
Terrains	260 515 \$		260 515 \$	0 \$		0 \$
Sous-total	34 573 122 \$	14 986 467 \$	19 586 655 \$	6 421 831 \$	1 765 465 \$	4 656 366 \$
Immobilisations en cours	785 286 \$		785 286 \$	0 \$		0 \$
Total	35 358 408 \$	14 986 467 \$	20 371 941 \$	6 421 831 \$	1 765 465 \$	4 656 366 \$
Subventions reportées	10 872 601 \$	4 221 390 \$	6 651 211 \$	2 023 033 \$	333 202 \$	1 689 831

6- Surplus accumulés pour les deux entités incluant les surplus non affectés

Descriptions	Plessisville Ville	Plessisville Paroisse
<u>Surplus non affecté</u>	291 159 \$	151 303 \$
<u>Surplus affecté</u>		
- Affectation à l'exercice suivant	125 000 \$	13 441 \$
- Affectation pour réfection de trottoirs et pavage	200 000 \$	
- Affectation pour programme promotion commerciale - SDC	5 400 \$	
Total - Surplus affecté	330 400 \$	13 441 \$
TOTAL - SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2002	621 559 \$	164 744 \$

7- Les réserves financières et les fonds réservés au 31 décembre 2002

Descriptions	Plessisville Ville	Plessisville Paroisse
<u>Réserves financières</u>		
- Disposition des boues « Assainissement des eaux »	344 020 \$	
- Cases de stationnement	2 448 \$	
- Opérations postfermeture du site d'enfouissement	120 744 \$	
- Fonds d'assurance-groupe collective « Syndiqués »	12 231 \$	
Total - Réserves financières	479 443 \$	0 \$
<u>Fonds réservés</u>		
- Fonds de roulement (Capital autorisé 450 000 \$)	129 730 \$	
- Fonds d'amortissement de la SQAÉ	35 739 \$	
- Financement des projets en cours	-4 886 \$	
- Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	19 612 \$	
- Fonds de roulement (Capital autorisé 130 000 \$)		3 710 \$
Total - Fonds réservés	180 195 \$	3 710 \$
TOTAL RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	659 638 \$	3 710 \$

Le carcan des limites territoriales de la Ville et de la Paroisse empêche les élus de prendre les décisions les plus justes quant au développement de leurs territoires respectifs. Actuellement, les décisions prises selon le porte-parole de la Ville ne servent pas toujours la terre, mais servent plutôt les intérêts municipaux en terme d'aménagement et de richesse foncière.

Une fusion assurerait une meilleure planification du développement résidentiel, établirait une concertation dans le développement commercial, tout en favorisant un développement durable. De plus, ce regroupement confirmerait le rôle régional des deux entités. La nouvelle Ville aura alors une meilleure compréhension des problématiques urbaines et rurales d'où la naissance d'une dynamique de gestion rurale et urbaine valorisée.

Le regroupement des deux territoires favoriserait le leadership de la nouvelle Ville au sein de la MRC de L'Érable. Les dix municipalités de la MRC auraient alors chacune une partie rurale et une partie agricole, ce qui aurait pour effet d'améliorer la cohésion au sein de la MRC.

Le maire de la Ville reconnaissant que l'équilibre des votes au sein de la MRC serait fragilisé, c'est-à-dire qu'avec le principe de la double majorité, Plessisville (7 votes) et Princeville (5 votes) auraient à elles seules le contrôle des décisions de la MRC (12/23). Pour pallier cette situation, le maire envisage de maintenir la même répartition des votes qu'actuellement (un vote pour 1 500 de population et plus), mais en plafonnant le nombre de votes à 6. La nouvelle Ville perdrait un vote qui en étant combiné avec les votes de Princeville (5), la double majorité ne serait pas atteinte (11/22). Les deux villes ne pouvant plus contrôler les décisions de la MRC, sans l'appui d'une municipalité rurale.

En résumé, le mémoire de la Ville de Plessisville se base sur les objectifs du gouvernement du Québec afin de consolider les communautés locales :

- améliorer un meilleur partage des ressources et des coûts;
- favoriser une utilisation optimale des ressources du milieu et du gouvernement;
- appuyer les efforts de développement économique et de prise en charge auxquels les a conviés le gouvernement.

Le maire de la Ville fait siens les objectifs gouvernementaux. Il signale que dans le grand Plessisville, les mentalités ont évolué. Les citoyens, dit-il, ont réalisé que les regroupements dans les autres domaines leurs étaient profitables et n'avaient pas entraîné de grands bouleversements. Il y a eu une prise de conscience de ces nouvelles réalités. Le *statu quo* n'est pas une solution. Il invite les élus à être à l'écoute du nouvel environnement sociopolitique, mais surtout à être à l'écoute des citoyens à la base. En adoptant cette dynamique, les élus établiront un contact formel entre l'urbain et le rural, car la complémentarité est indéniable pour contribuer et stimuler le dynamisme et la vitalité de la Ville nouvelle.

Le maire croit que le contexte actuel est favorable à une union pour grandir et s'épanouir dans de nouveaux horizons. Il termine en précisant pourquoi les deux municipalités doivent se regrouper :

- « - Afin de permettre aux citoyens d'habiter une ville forte et capable de faire face aux défis et enjeux de la nouvelle législation;
- Afin de permettre au grand Plessisville de continuer à jouer un rôle de leadership régional essentiel à toute la MRC de L'Érable;
- Parce que les citoyens de Plessisville ne sont plus en mesure d'assumer seuls le développement économique;
 - Afin de prendre le virage de la modernité;
 - Afin de définir ensemble la vision et la mission du grand Plessisville;
- Pour optimiser l'utilisation des ressources humaine, financière et technique des deux municipalités;
- Afin de permettre un partage équitable de l'effort fiscal des contribuables;
- Pour bénéficier d'économies d'échelle dues à la rareté des ressources financières;
- Afin de permettre une meilleure organisation de l'aménagement du territoire;
- Parce que le regroupement constitue une réponse aux problèmes de développement;
- Pour laisser aux générations futures les mêmes facilités que nous avons de vivre à Plessisville. »

C'est en ces termes que monsieur Martineau a conclu son exposé.

10. RÉSUMÉ DE L'AUDIENCE

L'audience a révélé que les citoyens de la Paroisse sont très majoritairement contre un regroupement, n'y voyant aucun avantage alors qu'ils s'inquiètent des répercussions sur le développement rural et sur la protection du territoire agricole. L'écart des taux de taxes suscite chez les contribuables de la Paroisse, une crainte de la hausse de leur compte de taxes. De plus, les gens sont satisfaits du travail du conseil dont ils apprécient l'accessibilité et le dévouement. Les habitants de la Paroisse souhaitent une régionalisation des services à la MRC et préfèrent garder un pouvoir décisionnel à ce palier.

Les citoyens savent que la Paroisse est desservie par la Ville pour les infrastructures d'aqueduc et d'égouts. La Paroisse se développe et ses débits augmentent. L'entente doit être renouvelée et dans l'état des relations actuelles, la négociation pour le renouvellement est difficilement envisageable.

Les citoyens de la Ville, moins nombreux à s'exprimer à l'audience demeurent préoccupés et inquiets face à l'avenir. Le développement de la Ville les préoccupe particulièrement. La Ville étant totalement enclavée par le territoire de la Paroisse, elle ne dispose pas des terrains pour établir un nouveau parc industriel. Elle devra donc compter sur les terrains que pourrait lui céder la Paroisse. La Paroisse a déposé une proposition d'annexion de deux terrains et la Ville est insatisfaite de cette proposition. De plus, les deux conseils expriment leur désaccord à travers les médias.

11. APRÈS L'AUDIENCE

Suite à l'audience et compte tenu des rapports plus que tendus, il fut convenu avec les deux municipalités que jusqu'au dépôt de son rapport, la Commission réunirait les deux conseils pour des rencontres de rapprochement et d'échanges visant à rétablir le dialogue.

Le 9 septembre 2003, la commissaire Nancy Lavoie procède seule à une première rencontre, l'autre commissaire mandaté ayant quitté la Commission. Les participants conviennent des règles qui guideront les échanges, des étapes de la démarche et de l'échéancier. Les membres des deux conseils ont insisté sur l'importance d'apprendre à travailler ensemble pour résoudre les problèmes

du grand Plessisville. Tous les participants ont accepté de faire confiance à la démarche et ils se sont engagés à poursuivre les discussions en présence de la Commission.

Une autre rencontre tenue le 22 septembre 2003 visait à dresser la liste des problèmes du grand Plessisville et d'en dégager les problèmes prioritaires que les conseils devront résoudre. Il fut également convenu, qu'à la prochaine rencontre, le commissaire industriel de la MRC présenterait aux membres des deux conseils municipaux, les enjeux de développement de la MRC et plus particulièrement ceux du grand Plessisville.

Lors d'une troisième rencontre, le 14 octobre, le commissaire Pierre Delisle, vice-président de la Commission municipale, se joint au processus pour le reste de la démarche. Monsieur Paul Groleau, commissaire industriel expose le portrait socio-économique de la MRC de L'Érable ainsi que les enjeux de développement. Les élus mettent à jour les informations et conviennent des difficultés auxquelles sont confrontés les décideurs du secteur de Plessisville. À cette rencontre, ils identifient par consensus les problèmes prioritaires du secteur à l'effet que :

- la fiscalité, incluant le manque de ressources de la Ville, le déséquilibre fiscal, l'équité fiscale, le partage des coûts et le taux de taxation sont retenus;
- l'aménagement du territoire, le développement de Plessisville, les préoccupations rurales contre les urbaines, le parc industriel, le développement rural et l'enclavement de la Ville seront au cœur des discussions;
- les services et plus précisément l'eau, les égouts, le service des incendies, les bibliothèques, le personnel et le nombre de membres du conseil seront examinés ;
- finalement, la communication ainsi que le manque de dialogue, la cohabitation, l'interdépendance, les rapports dominant-dominé et l'incompréhension font l'objet de discussions.

Les participants se rencontrèrent le 4 novembre 2003 pour recevoir l'information du directeur des travaux publics et du directeur général de la Ville sur le système d'approvisionnement en eau potable et en assainissement. De plus, le directeur général de la Ville et la secrétaire-trésorière de la Paroisse y ont présenté leurs réflexions à l'égard des écarts des comptes de taxes des deux municipalités.

La journée du 6 novembre 2003 fut réservée à un exercice de remue-méninges. Les élus ont travaillé en deux ateliers à dégager les meilleures options pour résoudre les problèmes du secteur.

Le 17 novembre 2003, lors de la dernière rencontre, les deux conseils retiennent les options prioritaires et conviennent du plan d'action qui réuniront leurs efforts afin de ramener la cohabitation sur de nouvelles bases. Les élus s'entendent sur ce qui suit :

1. Avant les fêtes, certains membres des conseils préparent le prochain Festival de L'Érable;
2. Pour le printemps 2004, différents groupes de travail seront responsables du renouvellement de l'entente pour l'approvisionnement en eau, de la négociation d'une première entente sur le partage des coûts de l'aréna;
3. Des élus dresseront la liste des services et équipements utilisés par les citoyens de la Paroisse et de la Ville en vue de convenir du partage des coûts;
4. Les conseils conviennent de régler ensemble les développements industriel, commercial, touristique, agricole et résidentiel. Ils souhaitent harmoniser les plans d'urbanisme. Pour débiter, ils étudieront la proposition d'annexion de territoire proposée par la Paroisse;
5. Globalement, les élus désirent mettre en commun leurs services, en commençant par les bibliothèques qui seront ouvertes aux citoyens des deux municipalités. Le plan de mesures d'urgence, les services de protection des incendies, le site d'enfouissement et le dépôt de neiges usées sont des exemples de services qui feront l'objet de mise en commun;
6. Les maires seront responsables du maintien et de la consolidation des relations harmonieuses entre les deux municipalités;
7. De plus, les maires rencontreront les médias lors d'un point de presse dans le but d'informer la population du résultat de la démarche et de présenter le plan d'action adopté conjointement. (Communiqué du point de presse du 2 décembre 2003, annexe 4).

12. ANALYSE

Dans cette partie, la Commission répond en premier lieu au mandat qu'elle a reçu d'étudier les avantages et les inconvénients d'un regroupement et par la suite, la Commission donne son avis sur la démarche entreprise par les deux municipalités. De plus, elle suggère une approche qui prend en compte la conjoncture politique actuelle, tout en respectant les visions, les préoccupations et les différences maintes fois exprimées par les participants lors de la démarche de rapprochement des parties.

12.1 Les avantages et les inconvénients

Lors des rencontres, les deux conseils se sont entendus sur les problèmes du secteur. La Commission, en coordonnant et en animant cette démarche, est fortement instruite sur les difficultés de cohabitation vécues depuis plusieurs années dans le grand Plessisville. Reconnaître les problèmes fut chose relativement facile, mais la difficulté se situe dans les moyens de les résoudre. Il ne faut donc pas se surprendre que dans le cas qui nous occupe, les avantages pour l'un se soldent souvent par des inconvénients pour l'autre.

La Commission constate que la plupart des problèmes identifiés sont relatifs à l'équité fiscale, au manque de ressources de la Ville, au déséquilibre fiscal, à l'enclavement de la Ville et à son développement, aux services d'aqueduc et d'égouts à dispenser sur le territoire, au dédoublement des services, au manque de communication, à l'interdépendance, à la difficile cohabitation et au rapport dominant-dominé.

➤ *La Fiscalité*

Sans prétendre faire une analyse financière approfondie, la Commission s'est tout de même penchée sur un possible scénario financier dans l'éventualité d'un regroupement et surtout afin d'indiquer les principes sur lesquels elle se base pour le déterminer.

Dans une municipalité, il y a des services qui sont dédiés à tous les immeubles ou à tous les contribuables et il y a des services dédiés à une partie seulement des immeubles ou des contribuables. La raison en est fort simple, c'est que, dans un cas, tous les immeubles ou tous les contribuables en retirent un bénéfice alors que dans l'autre cas, une partie seulement de ceux-ci en retirent un bénéfice.

Il est bien important de bien distinguer ces deux types de service, car cela déterminera qui sera taxé en conséquence. Il est parfaitement logique de penser que ce qui est commun à tous soit taxé sur une base commune et équitable.

C'est la distinction entre la taxe générale foncière et les taxes de secteurs. La taxe foncière générale sert à payer le coût des services qui sont communs alors qu'une taxe de secteur sert à payer le coût des services d'un secteur particulier. Dans une même municipalité, la loi oblige que le taux de la taxe générale foncière soit uniforme et unique pour tous les immeubles. Ce taux de base s'applique donc à tous.

On peut se trouver dans une municipalité avec plusieurs secteurs de taxation. Sur le compte de taxe, on identifiera le taux de la taxe foncière générale qui est chargée à tous et on identifiera aussi si le secteur que l'on habite est visé par une taxe spéciale. On trouvera ensuite les tarifications qui s'appliquent dans une municipalité.

Quand on veut comparer des secteurs à l'intérieur d'une municipalité ou deux municipalités l'une par rapport à l'autre, la seule taxe comparable est la taxe foncière générale, soit la taxe qui doit s'appliquer à tous les immeubles, indépendamment où ils se retrouvent sur le territoire.

Lorsqu'on envisage de réaliser un regroupement municipal, il est primordial de bien comprendre ces quelques principes de base. Il faut aussi déterminer le mieux possible ce qui sera commun à tous, pour être en mesure d'établir un taux de taxe foncière générale, le taux commun.

Il arrive souvent que cet exercice nous permette de découvrir que des écarts existent dans la façon de rendre les services entre deux communautés. Cet exercice permet aussi de se rendre compte que les écarts sont parfois moindres que ce que l'on pouvait d'abord imaginer, quand on compare ce qui doit être comparé.

Le principe d'un regroupement est de faire disparaître ces écarts, alors que les services reçus sont au bénéfice de l'ensemble.

Pour toutes sortes de raisons historiques, le coût des services n'est pas uniforme entre deux communautés qui vivent pourtant côte à côte et presque en osmose, de façon très intégrée ou la proximité des individus et des groupes ne fait pas de doute. Il ne s'agit pas de trouver un ou des coupables pour expliquer ces écarts de coût qui s'expliquent la plupart du temps objectivement. La recherche que l'on doit faire ici est une recherche d'équité entre deux communautés adjacentes qui se partagent autrement une vie sociale et économique. Il n'est pas nécessairement facile de faire cette recherche d'équité, alors que le résultat sera perçu par les uns comme un avantage et par les autres comme un inconvénient. Mais au moins, on doit pouvoir faire cette recherche pour être en mesure d'évaluer correctement ces perceptions.

Que nous apprennent donc, aux fins d'un scénario financier, les prévisions budgétaires des deux municipalités?

D'abord, la Ville de Plessisville a un taux de taxe foncière générale de 1,62 \$/100 \$ d'évaluation et la Paroisse a un taux de 0,9683 \$/100 \$ quand on envisage de façon séparée les deux municipalités. On serait donc porté à croire que l'écart dans la taxation est de 0,6517 \$/100 \$ et que dans un regroupement, les contribuables de la Paroisse auraient à subir une augmentation de 67 % de leurs taxes. Or, ce n'est pas la réalité.

La raison en est fort simple. Quand on compare les taux de taxation des deux municipalités prises séparément, on commet une erreur importante. On compare des coûts de services qui ne se comparent pas.

La Ville de Plessisville est entièrement desservie en aqueduc et en égout. Ce n'est pas le cas pour la Paroisse. Il est logique que les coûts d'immobilisation de ces infrastructures soient à la charge des immeubles et contribuables qui en bénéficient.

Quand on prend les deux entités comme si elles n'en formaient qu'une, il faut enlever du taux général, ce qui ne sera attribué à une portion des immeubles. C'est vrai pour la Ville comme pour la Paroisse et ce n'est qu'après cet exercice que l'on pourra évaluer correctement les écarts.

Le coût de ces infrastructures représentent dans le taux de la taxe à la Ville 0,5066 \$/100 \$. Si on veut comparer correctement, on doit soustraire ces coûts de la taxe foncière générale. Le taux réel de comparaison sera donc $1,62 \$ - ,5066 \$ = 1,1134 \$$. Les ,5066 \$ seront assumés uniquement par les contribuables qui bénéficient de ces infrastructures.

On doit faire le même exercice pour la Paroisse. À l'examen des prévisions budgétaires, on remarque qu'il y a 0,0133 \$/100 \$ dans la taxe foncière générale pour le secteur Saint-Louis et 0,1175 \$/100 \$ pour des infrastructures en aqueduc et égout. Toujours aux fins de comparaison, on doit soustraire ces coûts du taux de la taxe foncière actuelle de la Paroisse, le taux réel de comparaison deviendra donc : $,9683 \$ - 0,1308 \$ = 0,8375 \$/100 \$$.

Nous avons établi la base de comparaison de la taxe foncière générale entre les deux municipalités qui nous permet de connaître l'écart réel entre les taux :

<u>Ville</u>		<u>Paroisse</u>
1,1134 \$/100 \$	—	0,8375 \$
	=	0,2759 \$/100 \$

L'écart initial de 67 % devient 32,9 %.

Idéalement, au lendemain d'un regroupement, les taux de taxation devraient être uniformisés comme la loi l'oblige.

Nous connaissons les taux de chacun comme taux de comparaison. Cela ne nous indique toujours pas quel taux il faudrait exiger pour que l'uniformisation soit ainsi réalisée. Mais nous avons tous les éléments pour le déterminer.

Nous avons les rôles d'évaluation imposable, les taux de taxes de chacune. Nous sommes en mesure de connaître la somme d'argent nécessaire pour faire face aux obligations communes, en supposant que les revenus de taxe des municipalités séparées sont suffisants pour rencontrer les obligations d'une municipalité regroupée, ce dont nous ne doutons nullement.

Donc, l'évaluation de chacune multipliée par le taux de taxe foncière générale de chacune nous renseignement sur les besoins financiers :

	<u>Évaluation imposable 2003</u>		<u>Taux de taxe</u>	<u>Besoin financier</u>
Ville	202 500 000 \$	X	1,134/100 \$ =	2 254 635 \$
Paroisse	106 849 900 \$	X	0,8375/100 \$ =	<u>894 868 \$</u>
Besoin financier total				<u>3 149 503 \$</u>

Comme nous connaissons nos besoins financiers et que nous connaissons l'évaluation imposable totale, nous sommes en mesure de déterminer quel taux il faudrait charger à l'ensemble des immeubles ou des contribuables pour avoir un taux uniforme de taxe foncière générale : nous n'avons qu'à diviser les besoins financiers par l'évaluation imposable :

$$3\,149\,503\ \$ / 309\,349\,900\ \$ = 1,018\ \$ / 100\ \$$$

L'équilibre se ferait à 1,018 \$/100 \$. C'est le taux commun ou le taux de taxe foncière générale qu'il faudrait exiger sur tous les immeubles des deux municipalités regroupées pour atteindre nos besoins financiers.

L'écart est assez important pour que l'on puisse imaginer établir cet équilibre en prenant un certain nombre d'années qui pourrait rencontrer l'adhésion des deux municipalités.

Dans plusieurs regroupements, la Commission a proposé d'échelonner cette mise à niveau sur une période allant jusqu'à dix années. Ce sera aux élus à trouver quelle période offre les meilleures chances d'une intégration des communautés dans la sérénité.

Finalement, l'équilibre se ferait à 1,018 \$/100 \$. C'est le taux commun ou le taux de taxe foncière générale qu'il faudrait demander sur tous les immeubles des deux municipalités regroupées pour combler les besoins financiers. Même si l'écart s'est rétréci et il n'en demeure pas moins significatif pour les citoyens de la Paroisse.

Concernant les problèmes reliés aux questions financières se rapportant au manque de ressources financières de la Ville, au déséquilibre fiscal, au partage des coûts et aux écarts des taux de taxation, le regroupement règle ces disparités et est un avantage certain pour la Ville alors qu'il devient un inconvénient important pour la Paroisse. Par contre, les municipalités ont

convenu de cibler les services communs, d'établir le partage des coûts, et l'écart pourrait s'amoinrir au point de s'effacer si l'équité est recherchée.

➤ ***L'aménagement du territoire***

L'aménagement du territoire, la vision commune du devenir des collectivités, la nécessité de constituer des pôles économiques forts sont des objectifs qui motivent les regroupements. Ces objectifs ont nourri les discussions inévitablement. Plus spécifiquement, les conseils ont soulevé les problèmes reliés aux développements urbain et rural, aux préoccupations urbaines contre celles du rural et à l'enclavement de la Ville. Dans l'histoire de ces deux municipalités, une grande partie des conflits entre les deux conseils trouvent leur source ici. La situation d'enclavement de la Ville est nul doute une particularité préoccupante pour celle-ci et elle l'est pour la Commission également.

L'exposé du commissaire industriel de la MRC a fait ressortir que le développement de Plessisville est préoccupant, certains s'inquiètent de l'impact à moyen terme de la fusion récente de la Paroisse et de la Ville de Princeville. Ce problème exige une attention particulière. La Ville s'est déjà vu refuser un projet de développement par manque d'espace, les élus des deux municipalités sont tous conscients de l'obligation pour le grand Plessisville de maintenir sa capacité à créer des emplois et de contrer l'exode des jeunes vers d'autres municipalités de la MRC

La Paroisse a proposé, en 1999, l'annexion d'une partie de son territoire. Dans l'état des relations à cette période, la réponse à cette proposition s'est effectuée à travers les médias. Les conseils ont décidé que cette proposition sera étudiée au mérite par un des comités de travail mis en place.

Pour la Commission, les deux municipalités sont totalement interdépendantes et le développement du grand Plessisville les concerne tous au premier chef. Le grand Plessisville joue le rôle de pôle économique et ne peut que tirer avantage d'une vision commune du développement du territoire. De ce fait, les élus sont conscients que le maintien du dialogue afin de développer cette vision commune est essentiel. Les conseils souhaitent également l'harmonisation des plans d'urbanisme. Ce moyen peut certes permettre de créer un ensemble plus cohérent et améliorer la cohabitation.

Pour la Paroisse, le regroupement est un inconvénient et une menace pour la protection du territoire agricole. En effet, les élus sont très majoritairement des agriculteurs et ils sont évidemment en situation de bien défendre les préoccupations des producteurs agricoles dans la municipalité. Pour eux, le maintien de leur autonomie est la seule garantie de protection. La perte de leur autonomie et la représentativité majoritaire des producteurs agricoles au conseil sont pour eux des inconvénients.

Toutefois, chacun connaît les règles entourant la protection du territoire agricole. Ces règles encadrent les décisions des conseils municipaux. Les balises sont connues et s'appliquent avec rigueur. La question est de savoir si un conseil d'une Ville regroupée aurait la même sensibilité que celui de la Paroisse. Difficile d'y répondre, mais il n'en demeure pas moins, qu'il serait hasardeux pour tout conseil de faire abstraction de l'importance de l'apport économique de ce secteur d'activité dans la MRC de L'Érable.

➤ **Les services**

Les mémoires ont résumé les différents services dispensés dans chaque municipalité. Force est d'admettre que la Ville est responsable de la majeure partie des services dispensés dans le grand Plessisville. Les utilisateurs proviennent du grand Plessisville principalement, mais des municipalités voisines également. Pour les activités de soccer, de patinage artistique et de hockey mineur, les citoyens de la Paroisse paient des frais d'inscriptions de non-résidents. Les bénévoles proviennent des deux municipalités.

La Paroisse a elle-même proposé de dresser la liste des services communs et d'établir le partage des coûts, en commençant par l'aréna. La Commission a encouragé les élus à évoluer dans ce sens. Il est temps de s'attarder à la fiscalité de cette agglomération, de convenir entre eux des équipements, services et infrastructures supralocaux. L'équité fiscale en dépend. Le regroupement est avantageux dans bien des cas, car il rétablit cet équilibre. Les élus de la Paroisse se sont engagés à mettre en commun les services à l'usage des deux communautés. Le gouvernement vient de signifier dans la loi encadrant les défusions, l'importance qu'il accorde à la fiscalité d'agglomération.

Chacun des municipalités dispose d'une bibliothèque, d'un service des incendies et d'un plan de mesures d'urgence. Le service des incendies fait l'objet actuellement de discussions à la MRC concernant le schéma de couverture de risques. La Ville a émis certaines réticences dans l'état actuel du dossier alors

que la Paroisse appuie entièrement les dispositions du projet. Les élus doivent examiner le dossier ensemble avant l'adoption du schéma final.

Le plan directeur des services de desserte en eau potable et d'assainissement des eaux usées est désuet alors que l'entente entre les deux municipalités est échue et devra être renouvelée. L'enjeu est de taille et suscite bien des tensions. Les débits d'eau de la Paroisse augmentent, le plan directeur ne reflète pas la réalité actuelle et les besoins consécutifs à l'accroissement de la zone urbaine de la Paroisse impliquent que celle-ci utilise les débits de la Ville. La Paroisse assume tous les coûts de sa consommation réelle. L'assainissement des eaux est encore plus complexe à régler, la Ville ne pouvant se fier au compteur, comme dans le cas de la distribution d'eau potable. La Paroisse dépasse les débits et charges, selon la Ville, les ententes avantagent la Paroisse quant aux frais d'immobilisation que celle-ci doit assumer.

Pour la Ville, la préoccupation du financement, le maintien des normes du système et les prévisions à long terme sont certainement un enjeu à considérer, sans compter la tentation de limiter l'expansion de la Paroisse et ainsi favoriser la construction dans son secteur. Cette tentation est présente et exprimée honnêtement dans le mémoire de la Ville. Ce dossier est jugé prioritaire par les deux conseils. La Commission souhaite que les nouvelles relations permettent un règlement négocié pour le bien de toute la population. En cas d'impasse, la Commission pourrait être appelée comme arbitre.

En résumé, l'interdépendance des deux municipalités implique que celles-ci soient condamnées à s'entendre, et ce, pour les intérêts supérieurs du grand Plessisville. Nul doute que le regroupement résoudrait la plupart des embûches pour la dispensation des services à une population de 10 000 personnes et sur un territoire relativement petit. La Commission voit peu de désavantages au regroupement d'appartenance en ce qui a trait aux services qui sont facilement intégrables, sans toutefois impliquer beaucoup d'économies. Par contre, les élus ont convenu de négocier les ententes nécessaires aux intérêts supérieurs de la communauté et d'en apprécier les effets avant de convenir d'une solution plus draconienne.

➤ **La communication**

La Commission a vécu et sentit lors des premières rencontres, les problèmes de communication, le manque de dialogue, les rapports dominant-dominé,

l'incompréhension, l'interdépendance et le climat difficile qui s'était installé depuis trop longtemps dans le grand Plessisville.

Pendant la démarche, les élus ont tous apprécié se donner le temps de s'approprier, d'apprendre à se connaître, à s'écouter et à comprendre les réalités de chacune des municipalités dans un climat respectueux et propice aux échanges. C'est sur la base de cette nouvelle relation qu'ils ont rétabli un dialogue et qu'ils auront à travailler conjointement pour convenir d'ententes.

Les conseils souhaitent que les ententes soient conclues dès le printemps 2004, juste à temps pour célébrer le Festival de l'érable, qui sera organisé par les deux conseils cette fois-ci. Ensemble, les conseils espèrent trouver la collaboration nécessaire à la cohabitation et l'interdépendance qu'ils ont plutôt subit jusqu'à maintenant.

13. CONCLUSION

Chaque membre des deux conseils s'est engagé fermement dans le plan d'action. Les deux maires assument le maintien des relations harmonieuses et s'engagent à garder le contact sur une base régulière. Au besoin, ils demanderont l'aide nécessaire pour faciliter les ententes en dernier lieu. Chaque conseil est résolument tourné vers l'avenir, sachant que le succès de leurs efforts respectifs sera soumis à l'approbation populaire lors des élections de 2005. En cas d'échec, ils devront soumettre l'alternative du regroupement à leur programme et laisser les citoyens décider de la meilleure solution à l'avancement et au développement du grand Plessisville.

14. RECOMMANDATIONS

Considérant les relations tendues après les audiences;

Considérant le climat de collaboration qui s'est établi au cours des six derniers mois;

Considérant l'opposition ferme de la Paroisse au regroupement des deux municipalités;

Considérant le plan d'action mis de l'avant conjointement par les deux municipalités et leur engagement lors de la conférence de presse du 2 décembre 2003;

Considérant la volonté exprimée de part et d'autre de travailler en collaboration à la définition de solutions communes;

Considérant l'échéancier des élections de 2005.

La Commission recommande au gouvernement d'entériner et de supporter le plan d'action que les conseils municipaux de la Ville et de la Paroisse de Plessisville ont convenu de réaliser pour le bien du grand Plessisville.

La Commission tient à faire part au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, de l'écoute, de l'ouverture d'esprit et de la collaboration des élus des deux conseils municipaux lors des rencontres. La Commission remercie spécialement le directeur général et le secrétaire-trésorier de la Ville ainsi que la secrétaire-trésorière de la Paroisse pour le soutien apporté pendant la démarche.

Nancy Lavoie
Membre

ANNEXES



**COMPILATION DES ÉVÈNEMENTS
(de 1991 à 2003)**

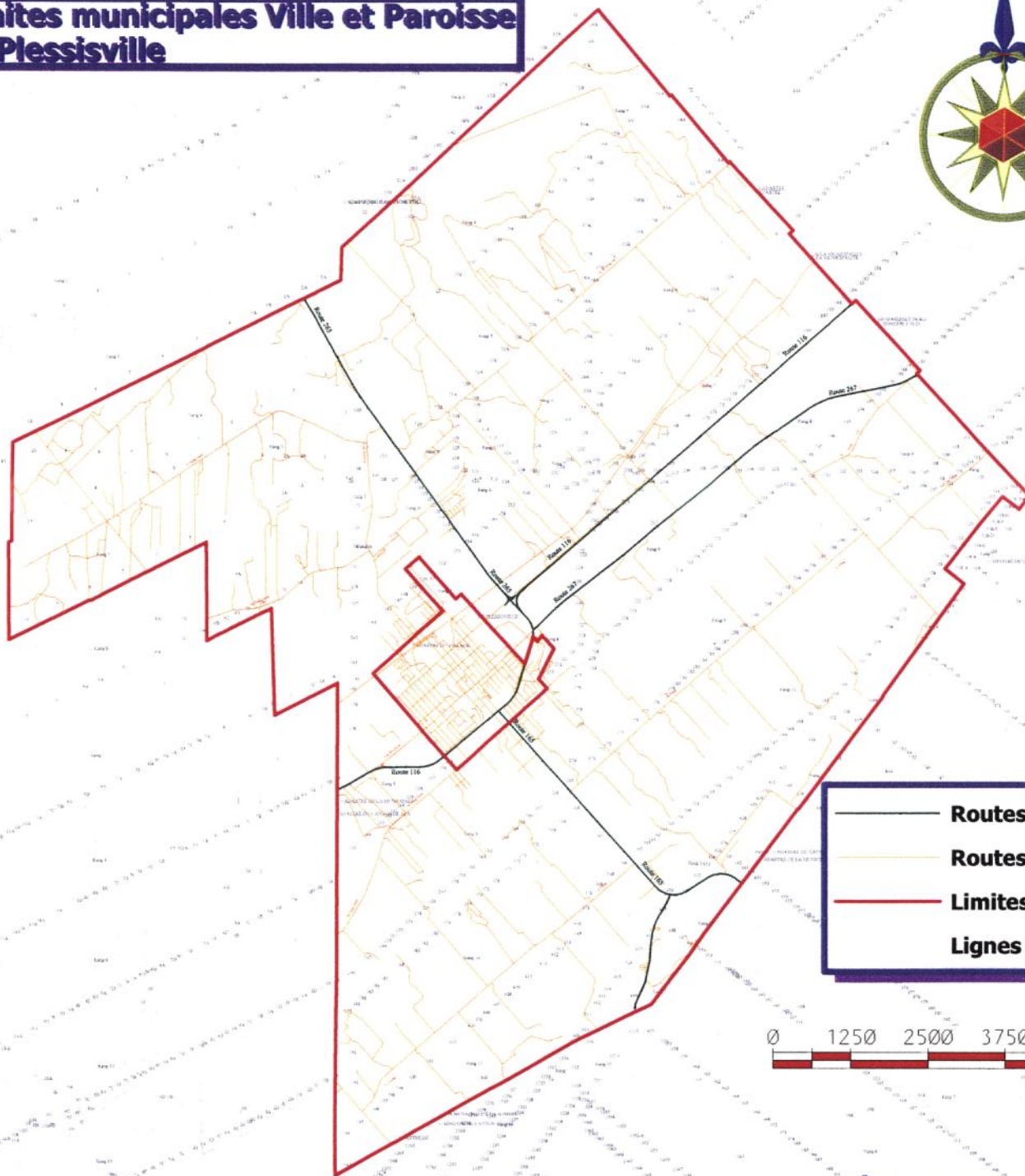
- 28-06-1991** **Compte-rendu des rencontres fait par le médiateur M. Jacques Baril pour une proposition de principes pour les deux ententes « Loisirs et Incendie ».**
- 02-07-1991** **Résolution municipale pour acceptation de la proposition faite par le médiateur, M. Jacques Baril.**
- 23-09-1991** **Adoption du règlement no. 387-91 pour la création d'une régie inter-municipale pour la conclusion d'une entente relative à la protection incendie.**
- 23-09-1991** **Adoption du règlement no. 388-91 prévoyant une délégation de compétence à la Ville de Plessisville pour la conclusion d'une entente relative aux Loisirs.**
- 09-12-1991** **Demande du maire de la Ville de Plessisville de surseoir à l'approbation de l'entente créant une régie aux incendies.**
- 06-02-1992** **Réunion de la population de la Paroisse de Plessisville pour décisions très importantes à prendre concernant les ententes inter-municipales.**
- 11-02-1992** **Résolution no 28-92, mettre fin à l'entente créant une régie en incendie.**
- 11-02-1992** **Résolution no 29-92, mettre un terme à l'entente en matière de loisirs.**
- 11-02-1992** **Règlement no 391-92 abrogeant le règlement no 387-91 concernant la création d'une régie inter-municipale pour la conclusion d'une entente relative à la protection incendie.**

- 11-02-1992 Règlement no 392-92 abrogeant le règlement no. 388-91 prévoyant une délégation de compétence à la Ville de Plessisville pour la conclusion d'une entente relative aux Loisirs.
- 17-03-1992 Lettre de M. Claude Ryan – suspend l'étude des ententes intermunicipales.
- 01-10-1996 Présentation d'un mémoire à la Commission de consultation sur les regroupements municipaux dans le but de nous retirer de la carte des fusions confectionnée sans consultation du monde municipal.
- 01-03-1999 Demande de la Ville de Plessisville d'agrandir le Parc Industriel – rés. No 033-99.
- 06-04-1999 Proposition de la Paroisse de Plessisville de prendre les emplacements en zones blanches pour l'agrandissement de son parc industriel.
- Février 2000 Explication de la position du conseil municipal dans le journal municipal « Le Mouvement » pour le dossier agrandissement du Parc Industriel de la Ville.
- 07-02-2000 Demande de la Ville de Plessisville pour rencontrer Mme Louise Harel, M. Guy Julien, M. Jacques Baril avec le conseil de la Ville de Plessisville pour connaître la position officielle du Gouvernement du Québec sur les regroupements.
- 24-05-2000 Comparatif des coûts pour les trois (3) sites pour la Parc Industriel de la Ville.
- 13-06-2000 Lettre de la Ville de Plessisville sur leurs besoins futurs.
- 29-06-2000 Correspondance de la Paroisse demandant une rencontre avec le conseil de la Ville pour discuter du dossier du Parc industriel.

- 07-08-2000** Aucune rencontre n'a eu lieu et le conseil municipal a passé la résolution no 121-00 pour donner leur position dans le dossier Parc industriel.
- 10-11-2000** Opinion d'un expert sur la position de la Paroisse de Plessisville pour le parc industriel.
- 10-02-2002** Position de la Paroisse de Plessisville « Parc Industriel » et demande de rencontre.
- 16-12-2002** Rendre publique l'offre faite à la Ville de Plessisville le 4 avril 2002 afin que la population en connaisse le contenu.
- 23-01-2003** Résolution no 012-03 de la Ville qui met fin aux ententes aqueduc et égout pour le 26 juillet 2003.
- 30-01-2003** Demande de la Paroisse pour rencontre afin de connaître les motifs du non-renouvellement des ententes. Depuis ce temps nous n'avons eu aucune réponse à notre demande.
- Février 2003** Explication de la position du conseil municipal dans le journal municipal « Le Mouvement » pour le dossier agrandissement du Parc Industriel de la Ville.

En date du 1^{er} mai 2003.

Limites municipales Ville et Paroisse de Plessisville



- Routes principales
- Routes secondaires
- Limites municipales
- Lignes de lots

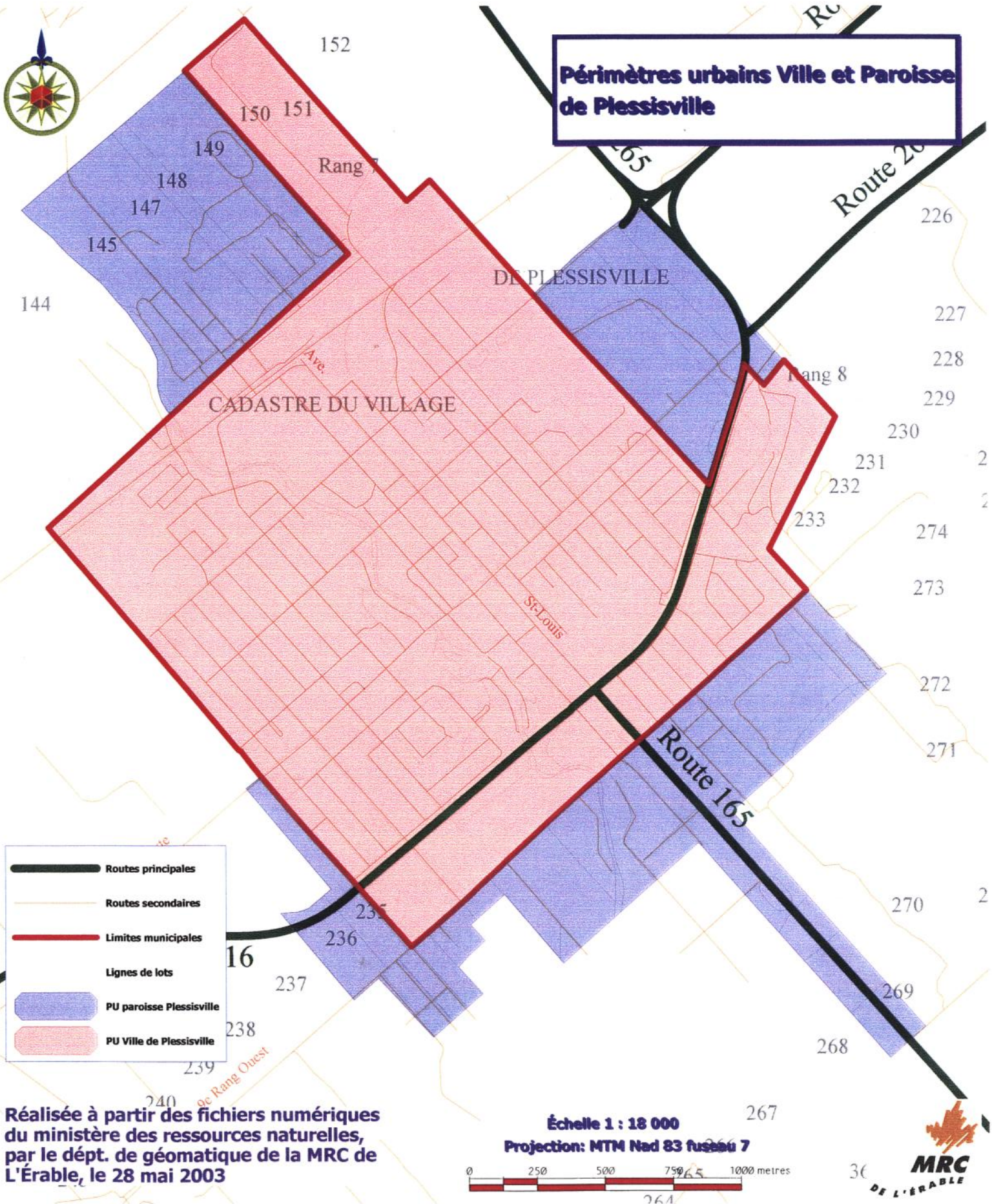


Échelle 1 : 100 000

Projection: MTM Nad 83 fuseau 7

Réalisée à partir des fichiers du
ministère des ressources naturelles, par
le dépt. de géomatique de la
MRC de l'Érable
Fait le 28 mai 2003





Réalisée à partir des fichiers numériques du ministère des ressources naturelles, par le dépt. de géomatique de la MRC de L'Érable, le 28 mai 2003



PUBLICATION IMMÉDIATE

Le suivi des audiences publiques du 5 juin 2003

Plessisville, le 2 décembre 2003

Au lendemain de l'audience publique tenue par la Commission municipale du Québec, le 5 juin 2003, les conseils municipaux de la Paroisse et de la Ville de Plessisville ont tenu six rencontres visant à identifier les problèmes vécus par chacune des municipalités et à chercher des solutions pour le mieux-être du grand Plessisville.

Les rencontres ont été coordonnées et animées par la Commission municipale du Québec dans le but de rapprocher les municipalités et de favoriser la communication.

Les conseils ont statué sur les problèmes suivants : Les finances et les services municipaux, l'aménagement du territoire et les difficultés à communiquer. Ils ont identifié des éléments de solutions et convenu d'un plan d'action dans le but d'établir une cohabitation harmonieuse.

Un échéancier est prévu afin de mettre sur pieds des groupes de travail pour discuter des dossiers tels que le Festival de l'Érable, l'aqueduc, l'égout, le développement économique et les équipements à caractère supra-local (aréna, bibliothèque, etc.). Ces groupes devront être nommés d'ici la fin de l'année 2003 et devront avoir soumis des recommandations pour le printemps 2004.

- 30 -

SOURCE : Jacinthe Couture, adjointe administrative
Ville de Plessisville
(819) 362-3288 poste 257
(819) 362-0481 cellulaire

COMMUNIQUÉ